

Direction de l'Aménagement Service Urbanisme Opérationnel et Réglementaire

ARRETE DU MAIRE

Objet : Arrêté portant attribution des numéros de voirie – PC 92050 22 T0017

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-28, et R. 2512-6 à R. 2512-14 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires à la numérotation des constructions prévues dans le cadre du permis de construire n°92050 22 T0017 octroyé en date du 08/07/2022, afin d'en permettre la localisation et par conséquent la desserte ;

ARRETE

Ash !

Article 1 : Conformément au plan joint :

- accès local transformateur : 21 rue des Hautes Pâtures,

- accès hall 1 : 23 rue des Hautes Pâtures, - accès hall 2 : 25 rue des Hautes Pâtures.

<u>Article 2</u>: La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

<u>Article 3</u>: La Directrice Générale des Services de la mairie, et toutes les autorités administratives compétentes sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 1 0 AVR 2024

Maire de Nanterre

Raphaël ADAM